

## **CALENDRIER DES RENCONTRES**

### ***pour la saison 2020***

	<b>Date</b>	<b>Club</b>
<b>1</b>	Mardi 14 avril	Saint Cricq Chalosse
<b>2</b>	Lundi 25 mai	Amou
<b>3</b>	Mercredi 10 juin	Hagetmau
<b>4</b>	Mardi 23 juin	St Sever
<b>5</b>	Mardi 7 juillet	Sorde l'Abbaye
<b>6</b>	Jeudi 30 juillet	Carcen Ponson
<b>7</b>	Mardi 4 août	Montaut
<b>8</b>	Mardi 11 août	Cassen
<b>9</b>	Mardi 25 août	Meilhan
<b>10</b>	Mardi 8 septembre	Pomarez

Repas de fin de saison: vendredi 25 septembre

**RÈGLEMENT du Tournoi VÉTÉRANS  
du District Chalosse  
saison 2020**

<b>Art 1</b>	Ces concours sont organisés par les responsables vétérans du District Chalosse, et sont réservés aux licenciés vétérans de ce District. Le Panachage est autorisé entre les clubs de la chalosse,
<b>Art 2</b>	L'inscription est de 2,50€ par joueur soit, 7,50€ l'équipe.  Pour le côté pratique, le club organisateur de la rencontre établira un chèque à l'ordre du District Chloralose, correspondant au montant des engagements, et le remettra au responsable présent de celui-ci (président, trésorier ou responsable vétérans).
<b>Art 3</b>	L'organisation de ces concours, incombe aux responsables vétérans du District. Ils seront aidés dans leur tâche par un responsable de chaque club organisateur. La trésorerie de ces concours sera gérée par les responsables vétérans et le trésorier du District Chalosse.
<b>Art 4</b>	Il est prévu: <ul style="list-style-type: none"><li>• 9 rencontres qui se dérouleront en 3 ou 4 parties en triplète formée.</li><li>• 1 rencontre qui se déroulera en 3 ou 4 parties en triplète à la mêlée tournante. La date de cette dernière sera communiquée au dernier moment.</li></ul> Début des parties à 14 h 30.  Le règlement FFPJP en vigueur sera appliqué.  Les organisateurs se donnent le droit d'interrompre la quatrième partie après une heure de jeu, en tenant compte de la météo ou de l'heure tardive.
<b>Art 5</b>	Les joueurs, joueuses classés 'Élite' rendront 3 points chacun à l'équipe adverse au début de chaque partie.  Les joueurs, joueuses classés 'Honneur' rendront 1 point chacun à l'équipe adverse au début de chaque partie.  Chaque équipe composée de féminine recevra de l'adversaire 1 point pour chacune d'elle au début de chaque partie.  Aucun remplacement de joueur ne pourra se faire en cours de rencontre. Les responsables de la table décideront pour les cas de force majeure.
<b>Art 6</b>	La gestion des concours sera réalisée par ordinateur, à l'aide du logiciel 'gestion concours'. Le type de concours sera: <ul style="list-style-type: none"><li>- N° 15 (3 à 7 parties, gagnant contre gagnant)</li></ul> A l'issue de chaque rencontre, le club organisateur enverra au responsable vétéran du District, le résultat en liste spéciale.

	<p>Après chaque rencontre, un classement individuel sera fait. Les 15 premiers du classement final individuel seront récompensés.</p>				
<b>Art 7</b>	<p>Les féminines ne terminant pas dans les 15 premiers, seront toutefois récompensées dans la mesure où elles auront participé à au moins 7 rencontres.</p> <p>Le dernier du classement aura la cuillère de bois.</p>				
<b>Art 8</b>	<p>La saison sera clôturée par un repas, dont le lieu sera choisi par les organisateurs du District.</p>				
<b>Art 9</b>	<p>Modalités financières pour le repas de clôture:</p> <p>La base du repas est fixée à 22€.</p> <p>Pour le joueur ayant participé au minimum à 9 rencontres: le repas sera gratuit</p> <p>Pour les joueurs qui auront:</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr><td>5 participations: repas à 16€</td></tr> <tr><td>6 participations: repas à 12€</td></tr> <tr><td>7 participations: repas à 8€</td></tr> <tr><td>8 participations: repas à 6€</td></tr> </table> <p>Pour ceux ayant une participation inférieure ou égale à 4 rencontres, le repas sera payant en totalité, soit 22€.</p> <p>Tous les conjoints ou autres joueurs peuvent participer au repas, moyennant le paiement de 22€.</p>	5 participations: repas à 16€	6 participations: repas à 12€	7 participations: repas à 8€	8 participations: repas à 6€
5 participations: repas à 16€					
6 participations: repas à 12€					
7 participations: repas à 8€					
8 participations: repas à 6€					
<b>Art 10</b>	<p>Le financement des repas et récompenses sera fait avec l'argent des inscriptions.</p> <p>En cas de solde positif, celui-ci sera reporté sur la saison suivante.</p>				
<b>Art 11</b>	<p>Tarifs des boissons durant les rencontres:</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;">• café, boisson servie au verre, bouteille d'eau:</td> <td style="width: 40%; text-align: right;">1,00€</td> </tr> <tr> <td>• boisson en canette, bière pression:</td> <td style="text-align: right;">1,50€</td> </tr> </table>	• café, boisson servie au verre, bouteille d'eau:	1,00€	• boisson en canette, bière pression:	1,50€
• café, boisson servie au verre, bouteille d'eau:	1,00€				
• boisson en canette, bière pression:	1,50€				

Fait le: 21/02/2020

District Chalosse	
Président	Responsable Vétérans
DESCOUENS Pascal	<p>LOUBERE Robert</p> <p>assisté de</p> <p>DAMPIERRE Daniel</p>